L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 17 FEVRIER 1837.

Il nous a été impossible de publier aujourd'hui les débats qui ont eu lieu dans la dernière séance du sénat; ils paraîtront dans notre prochain numéro.

Nous nous bornerons à dire, pour le moment, que le comité qui avait été chargé de faire une investigation des affaires de la compagnie du chemin de fer de [illegible], a fait un rapport très favorable de cette institution, et que le bill présenté précédemment par M. [illegible] a été adopté avec quelques amendements. Les substance de ce bill est, 1o d'autoriser l'état à accorder l'emprunt demandé ($500,000), sur lequel la somme de $200,000 sera payée à la compagnie aussitôt la négociation des bons de l'Etat. 2o d'exiger de la compagnie une hypothèque première sur tous ses biens, &c. 3o d'accorder à l'Etat le pouvoir de faire saisir ces diverses propriétés et de les vendre, dans le cas où la compagnie manquerait de payer les intérêts stipulés. 4o d'autoriser la compagnie à ouvrir ses livres pour une nouvelle souscription qui devra porter le capital à dix millions de piastres, &c.

Une autre question a donné lieu à des débats très intéressans: c'est celle relative au mode d'emploi de la part qui revient à la Louisiane dans la distribution du surplus du revenu. [illegible] MM. Hoa et Ducros sont ceux qui ont discuté les mérites du bill.

NAVIGATION DE L'OHIO.

D'après les avis [illegible] de l'Ouest, reçus à New York le 8 de ce mois, l'Ohio s'est [illegible] encombré des glaces qui l'obstruaient, [illegible] de Cincinnati [illegible] navigation a recommencé [illegible] Il est très [illegible] que cette rivière [illegible] de bonne heure [illegible] la navigation [illegible] Cincinnati [illegible] farine [illegible] et l'on [illegible]

Trois jours plus récents de Liverpool.

Le navire Governor Troup [illegible] de Liverpool [illegible] est arrivé à Savannah le [illegible] février [illegible] ne nous avons reçu [illegible] personne que des nouvelles commerciales [illegible] dans notre partie anglaise. Rien en fait de politique.

NOUVELLE GRENADE.

Des dates récentes de la Nouvelle-Grenade [illegible] reçues à Boston par le brick T[illegible] jusqu'au 22 décembre, par lesquelles il paraît qu'un événement malheureux aurait eu lieu à Panama, et de nature à troubler les relations amicales qui existaient entre le gouvernement de la Nouvelle-Grenade et la Grande-Bretagne.

Les motifs qui ont donné lieu à ces difficultés, proviennent d'une rencontre qui a eu lieu dans la soirée du 20 novembre, dans l'une des rues de Panama, entre le consul anglais, Mr Joseph Russel, et Mr Paredes, à la suite de laquelle Mr Paredes a été sérieusement blessé. Les cris de sa femme qui se trouvait avec lui, avant attiré quelques personnes, Mr Russell fut frappé, désarmé, et conduit en prison.

Une proclamation a été lancée par Santander, appelant à l'honneur et au patriotisme de ses concitoyens, pour se préparer à repousser toute attaque que pourrait faire la Grande-Bretagne ou toute autre nation, dans le but de les humilier [illegible] ou de leur [illegible] nuire. Les enfans de la Nouvelle-Grenade, dit cette proclamation, "choisiront plutôt une mort [illegible] que de voir leur pays foulé par les [illegible]"

Mr. Turner, le ministre plénipotentiaire [illegible] près de ce gouvernement, a interviné, et demandé l'élargissement de M. Russel, et une forte compensation pour [illegible] l'envoi des [illegible] empressement, toutes ces demandes furent promptement rejetées.

Les dernières nouvelles annoncent que cette affaire n'était pas encore arrangée, et que toutes les personnes anglaises s'occupaient de trouver les moyens d'entrer en compromis.

MEXIQUE.

Le message suivant, du Président des Etats-Unis, a été transmis par M. Jackson, son secrétaire intime:

Au Sénat des Etats Unis,

Dès le commencement de la session, le Congrès fut informé que le Mexique n'avait [illegible] réclamations. J'espérais malgré [illegible] produisaient les mouvements du Texas, que la patience, echappée à l'obligation de [illegible] et devant [illegible] avoir longuement pressé le gouvernement de faire connaître la justice de nos demandes [illegible] comme je le devais, j'obtiendrais [illegible] sinon le redressement immédiat [illegible] connaissance de nos griefs [illegible] Congrès [illegible] cette affaire au Congrès qu'à [illegible] les mesures à prendre pour se faire donner satisfaction.

La longueur du temps qui s'est écoulé depuis les injures, nos instances répétées et [illegible] pour en obtenir réparation, le caractère [illegible] de quelques unes des atteintes portées aux droits des personnes de nos concitoyens, les outrages faits à des officiers et au pavillon des Etats-Unis, enfin les insultes récentes que le dernier envoyé extraordinaire du Mexique s'est permis contre notre gouvernement, justifieraient aux yeux des nations, une déclaration de guerre immédiate. [illegible] leur était possible de l'éviter, et je pense [illegible] rait agir avec sagesse et modération [illegible] barras actuel du Mexique [illegible] moyen de réparer le passé, avant d'en tirer satisfaction par nous-mêmes.

Pour prévenir toute fausse interprétation de la part du Mexique, et tout reproche à notre [illegible] national, ce moyen serait fourni [illegible] d'obtenir de force [illegible] immédiatement demandée une dernière fois [illegible] sont tous les préparatifs ne [illegible] conséquence, je propose de passer un acte qui autorise les représailles et l'emploi des forces navales des Etats-Unis contre le Mexique, pour [illegible] en cas de refus d'accommodement [illegible] demande qui en serait faite [illegible] de nos vaisseaux de guerre.

Les documens ci-joints et ceux qui accompagnent mon message en réponse à la demande de la chambre des représentans du 17 de ce mois [illegible] Congrès à même de juger [illegible] et de décider ce qu'il est opportun de faire.

Si ces vues obtiennent l'agrément du Congrès, et que, dans l'état actuel où les deux pays se trouvent l'un vis-à-vis de l'autre, ce corps trouve des raisons fondées d'espérer un accommodement par des moyens autres que ceux que j'ai cru devoir proposer, il peut compter sur ma coopération en tout ce qui sera juste utile et honorable.

Andrew Jackson

Washington, 6 février 1837.

Après la lecture de ce message, M. Buchanan fit la motion qu'il fût imprimé avec les documens qui l'accompagnent, et référé au comité des relations étrangères.

UNE SCISSION!

Nous aurions été mal compris, si l'on eût interprété les expressions de notre indignation contre la demarche de M. Adams, comme renfermant un consentement quelconque à une scission entre le Nord et le Sud des Etats-Unis; et les partisans [illegible] sur une idée si affligeante, pour en continuer la nécessité, et qui semblent nous faire participer à une pensée si coupable, sont dans une erreur complète.

Nous reconnaissons un danger réel, dans les pratiques insensées [illegible] gens qui ne peuvent ignorer les dangers auxquels ils exposent les Etats [illegible] culture doivent [illegible] tentatives tendantes à détruire leur prospérité, à renverser leur paisible [illegible] yeux. [illegible] nous reconnaissons ce danger [illegible] [illegible]

Nous [illegible]

On sent que cette [illegible] Etats du Sud, et combien cette série [illegible] toute pas elle même aux droits constitutionnels des autres Etats. Le pas fait, à ce propos [illegible] dont [illegible] croire que celles des Etats [illegible] un même intérêt, prendront aussi des mesures appropriées; et que, tout en conservant [illegible] national, cette confiance en ses [illegible] n'a cessé d'avoir droit, on y fera [illegible] conservation capable d'émouvoir les cœurs des vrais amis de l'Union.

Nous le répétons ici, les menaces, les provocations à une division ne sont pas le langage convenable; et si nous réfléchissons à toutes les conséquences d'une scission, nous sentirons qu'il faut tenter tous les moyens possibles de l'éviter. Certainement, ce moyen extrême de sauver nos intérêts les plus pressans est, comme nous l'avons dit, préférable à la guerre civile; mais, ne nous le dissimulons pas, il y mènerait infailliblement. Grâce au ciel, la persévérance du Congrès, dans une conduite droite et conciliante, n'est plus douteuse, et l'expression de l'indignation de la chambre des représentans, au sujet de la conduite de M. Adams, est faite pour rassurer tous les bons esprits. Ce membre de la députation du Massachusetts n'aura échappé à l'expulsion demandée contre lui, qu'en faisant une apologie qu'on aura sans doute admise en raison de son grand âge et de la place éminente qu'il avait remplie: cependant, la discussion n'étant point encore fermée au départ du courrier nous ignorons si la censure n'a pas eu lieu.

L'opinion de plusieurs membres des Etats du Sud a été ferme et noble; ils ont nié qu'une panique ridicule y régnât: mais ils ont invoqué la coopération du Congrès, pour imposer silence aux abolitionistes! En effet, nous l'avons dit nous même, le danger n'était réel que dans la croyance que les principes subversifs seraient tolérés par le congrès; ou dans le cas où une malheureuse précipitation porterait les Etats du Sud à une scission. Dans le premier cas, comme nous le disions hier, le salut public nous imposerait la dure loi de défendre, contre un système subversif, nos biens et nos familles: mais aussi, portés à une telle extrémité, quel serait le sort des Etats séparés, et quelle force réelle leur resterait-il à opposer aux dangers de l'extérieur et de l'intérieur?

Considérons donc le lien fédéral comme la garantie la plus assurée contre tant de maux, et, surtout, ne cessons pas, par une irritation continue, à maintenir dans l'esprit des masses cette idée de division qui n'aurait d'autre résultat que la ruine de notre commerce, et le renversement de la puissance la mieux établie!

CONGRES-GENERAL.

Question de l'abolitionisme— CONDUITE DE MR. ADAMS.

La continuation des débats du 6 et ceux du 7 du courant, ne nous donnent pas le résultat du jugement de la chambre contre John Quincy Adams: ils nous paraissent [illegible] de nature à nous faire présumer que l'ex président recevra une sévère réprimande pour la conduite qu'il a tenue dans cette occasion.

Dans le numéro que nous avons publié avant hier, nous nous sommes arrêtés à cette partie des débats où M. Thompson [illegible] traduire M. Adams à la barre de la chambre, pour y recevoir la censure de la chambre.

M. Adams donna quelques explications de la conduite qu'il avait tenue. [illegible] pas qu'elle eût lu [illegible] résolutions [illegible] présentée [illegible] pétition, et cette pétition [illegible] l'abolitionisme.

M. Thompson [illegible] résolution comme suit:

Résolu que M. Adams, par la tentative qu'il a faite [illegible] au nom des esclaves [illegible] manqué au respect qu'il devait à la Chambre.

Résolu que le député du Massachusetts s'est joué [illegible] cette impression que la pétition avait [illegible] l'abolitionisme, lorsqu'il savait le contraire.

Résolu que l'honorable John Quincy Adams recevra une réprimande de la chambre pour sa conduite dont parlent les résolutions qui précèdent.

M. Adams dit qu'aucune pétition ne fut présentée [illegible] [illegible]

Si la pétition eût été reçue [illegible] Massachusetts [illegible] pétitionnaires sont esclaves ne l'eut jamais empêché de soumettre [illegible] plus clairement sur ce point, et si la chambre veut le censurer [illegible]

Si les esclaves, ajoute M. Adams, [illegible] [illegible]

Si un Loval, si un Clay, avaient l'usage de la parole [illegible] [illegible]

M. Toucey propose contre la doctrine du préopinant [illegible] le droit d'abord [illegible] la présente, non seulement il votera comme il vient de le dire, mais encore il demandera l'expulsion du membre.

M. Towler regrette que le préopinant, qui a rempli [illegible] [illegible]

M. Dromgoole [illegible] résolution [illegible] que M. Adams avant [illegible] que les esclaves avaient droit de pétitionner [illegible]

M. Everett espère que la députation des Etats du Sud [illegible] [illegible]

M. Pickens [illegible] de la députation du Sud [illegible]

M. Lawrence [illegible] [illegible]

La discussion continuait lorsque rapport de notre correspondant a été clos.

Dans la séance du 8, le président a adressé aux deux chambres un message au sujet de la question du Mexique. On trouvera ce document dans notre feuille de ce jour.

Dans cette même séance les deux chambres se sont réunies et ont procédé au dépouillement des votes donnés par les électeurs des divers Etats, à l'élection du président et du vice président.

M. MARTIN VAN BUREN ayant réuni la majorité absolue des suffrages, le président de l'assemblée a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à le ballotter avec aucun autre candidat. Un comité fut en conséquence nommé pour se transporter auprès de lui et l'informer que le congrès le reconnaissait en qualité de président dûment élu des Etats-Unis.

Le sénat s'étant transporté au local de ses séances a procédé au ballotage de M. Richard M. Johnson et de M. Francis Granger, deux des candidats qui avaient obtenu le plus de voix à l'élection de vice-président de la république.

Toutes les formalités préalables ayant été remplies, et les 49 sénateurs présens ayant voté, il a paru que M. Johnson avait obtenu 33 voix, et M. Granger 16. M. Richard M. Johnson a été en conséquence proclamé dûment élu vice-président des Etats-Unis.

☞ M. F. Sancon sera généralement soutenu comme candidat à la place d'alderman du 4e cont [illegible] troisième municipalité en remplacement de M. A. Lors, démission [illegible] grand nombre de votants.

COMMERCE.

VENTES DE COTON D'HIER.

300	balles	Mississippi.	12
114	do	do	14
70	do	do	14
500	do	do	prix inconnus
25	do	Louisiane,	........14 3/4
509	do	Nashville	........11 3/16
337	do	District O.	........11 3/8

1905

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES.

Navire Concord, Mallmore. Havre, capitaine.
Navire Nestor, Harding, Liverpool, W Noe & co.
Brick Cazenove, Carey, Vera Cruz, Bailey & Abbott
Brick Alexander, Drummond, Baltimore, Bedford,
Brick Rapid, Lecraw, Boston, L H Gale,
Brick Arabian, Gardner, Charleston, J A Barelli,
Goël Factor, Myrick, Savannah, D C Swan & co

ARRIVES.

Bateau à vapeur Augusta, William, Vicksburg.
Bateau à vapeur Baton Rouge, Irwin, Bayou Sara
Bateau à vapeur Bayou Sara, Laurent, Bayou Sara.
Bateau à vapeur Marine, Speir, Bayou Sara.

SOIE, Soie, &c—Parmi les marchandises que l'on déballe au nouveau magasin de marchandises sèches est un assortiment superbe de soie et de satin, avec figures et unies et de toutes les couleurs; elles sont à très bon marché, rue de Chartres no 25.
16 fev ED. PLANT.

LATASTE & BRULATOUR, offrent à vendre en débarquement du brick Borodino, venant du Havre.

100 paniers champagne du vignoble du célèbre duc de Montebello, ancien domaine de la famille royale.
Rue Toulouse, no 16. 15 fev

LEGISLATURE D'ETAT.

TREIZIEME LEGISLATURE—PREMIERE SESSION

JOURNAL DU SENAT.

Lundi, 13 Février 1837.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: Messrs. C. Derbigny président, Armant, Boesser, Brownson, Briscoe, Dupré, Ducros, Garcia, Johnson, Labauve, Scott, Tête et Winn.

Mr. Briscoe, de la part du comité nommé pour examiner la pétition des citoyens de la partie supérieure de la paroisse de Concordia, demandant que la paroisse soit divisée, a fait son rapport, et il a été ordonné qu'il fût imprimé.

Messages portés à la chambre:

"Acte pour rappeler plusieurs sections d'un acte relatif au recouvrement des reconnaissances et obligations, dans les cas criminels."

"Résolution nommant un comité réuni pour visiter l'hospice de la charité."

"Acte pour venir au secours des cautions de Bridget Grant."

"Résolution nommant certains comités pour visiter certains colleges."

"Résolution informant l'ingénieur civil d'avoir à tracer certaine route dans les paroisses d'Iberville et d'Ascension."

1ère. LECTURE.

Mr. Penn a présenté un acte pour incorporer un pensionnat de demoiselles dans la paroisse de St. Tammany.

Messages reçus de la chambre:

"Résolution requérant nos sénateurs, et invitant nos représentans au congrès d'obtenir l'établissement d'une route de poste, sur la rive gauche du Mississipi, partant de la Nouvelle-Orléans et passant par la paroisse de St. Jacques jusqu'à Donaldsonville, et de là à Thibodeauxville."

Amendements de la chambre rejetés.

"Résolution invitant nos sénateurs et représentans au congrès à obtenir certaines donations de terre pour les chemins à [illegible] nommés."

Le sénat a donné son concours aux amendemens y introduits par la chambre.

"Acte pour amender l'acte établissant un bureau de travaux publics, et pour créer un fonds capital à cet effet."

Sur motion, le bill a subi sa seconde lecture par son titre, et a été référé au comité des améliorations internes.

"Acte autorisant le jury de police de la paroisse de St. Martin, à emprunter une certaine somme d'argent à l'effet d'améliorer la navigation."

"Acte accordant S. B. Guilbery le droit de tenir un ferry ou bac à la jonction des bayous Tèches et Fausse Pointe."

"Résolution différant la considération du Code Pénal et du Code de Commerce de M. E. Livingston, à la session prochaine de la législature."

"Acte pour venir au secours des écoles des indigens, dans la paroisse de Lafourche."

"Résolution nommant un comité réuni pour s'informer [illegible] acheté le montant [illegible] inventé par Mr. Crane."

"Acte pour [illegible] certains articles du Code Civil relatifs aux administrateurs' [illegible]"

"Acte pour augmenter le nombre des ingénieurs civils."

"Résolution requérant le secrétaire d'Etat de faire imprimer [illegible] du Code Pénal et du Code de Commerce [illegible] à la législature."

"Résolution nommant un comité réuni pour examiner [illegible] améliorations intérieures."

"Acte pour [illegible] Livingston."

"Résolution [illegible] rapport sur les meilleurs [illegible] entre la ville de la Nouvelle-Orléans et le comté des Attakapas."

"Résolution invitant nos sénateurs et représentans au congrès [illegible]"

"Acte pour [illegible] bac Ferry [illegible]"

"Acte pour [illegible] honoraires du médecin de la prison."

ORDRE SPECIAL.

"Acte pour [illegible] de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Nashville."

Sur motion, [illegible] a été référé à un comité [illegible] et de faire son rapport de [illegible]

Sur motion, le président pro tempore, (Mr. Dupré,) [illegible] à la séance de Mr. Derbigny, [illegible] du comité Messrs. Labauve, Johnson et Brownson.

Sur motion de Mr. Winn, un congé de quelques jours a été accordé à Mr. Charles Bayon, rapporteur du sénat.

Sur motion, le sénat s'est occupé de [illegible]

[illegible]

Le sénat s'est ajourné à demain, 10 heures du matin.

JOURNAL DU SENAT.

Mardi, 14 février 1837.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: Messieurs C. Derbigny, président, Armant, [illegible] Ducros, Dupré, Garcia, Hoa, Labauve, Johnson, Scott, Tête et Winn.

Le président a communiqué au sénat la lettre suivante [illegible]

Nouvelle-Orléans, 13 février 1837.

Monsieur,

J'ai [illegible]

Votre [illegible] serviteur,

MARTIN BLACHE.

Sur motion, [illegible] rapport [illegible]

M. [illegible] paroisse de St. Jacques.

Sur motion [illegible] a été référé à un comité spécial [illegible]

Le président a nommé messieurs Armant et Hoa, du [illegible]

Bills Enrôlés.

Les bills suivants ayant été présentés, comme dûment enrôlés [illegible]

"Acte pour [illegible] incorporer la Compagnie [illegible] de Clinton et Port Hudson."

"Acte incorporant la Compagnie du chemin de Mandev[illegible]"

"Acte [illegible] le Gouverneur à se procurer les armes pour le service de l'Etat, et pour d'autres objets."

Le secrétaire [illegible] chambre.

Messages reçus [illegible]

"Acte [illegible] gardiens et [illegible]"

"Acte [illegible] pouvoir [illegible] jury de [illegible]"

"Acte [illegible] la Compagnie de [illegible]"

"Acte [illegible] aux personnes y nommées. [illegible] deux nouvelles [illegible]"

Sur motion [illegible] de la chambre pour amender l'acte [illegible] la Compagnie du Théâtre de St. Charles, [illegible] des Arcades, [illegible] Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans [illegible]

Sur motion [illegible]

ORDRE SPECIAL.

"Résolution fixant l'ajournement des deux chambres [illegible] mars prochain, [illegible]"

Le secrétaire [illegible] de la chambre la [illegible] résolution, et l'acte incorporant la compagnie du théâtre St. Charles, [illegible] Arcade, et la compagnie d'assurance du Théâtre d'Orléans.

Sur motion [illegible] [illegible]

Sur motion, [illegible] a subi sa seconde lecture.

SECONDE LECTURE

"Acte [illegible] la compagnie de [illegible]"

Sur motion, [illegible] a été référé à un comité spécial [illegible]

Le président [illegible] messieurs Scott, Labauve, Johnson, Hoa et Winn [illegible] comité.

"Acte supplémentaire à un acte incorporant la compagnie d'assurance maritimes, sous le titre de Compagnie d'assurance de la Louisiane."

Sur motion, [illegible] a été référé à un comité spécial [illegible] nommé Messrs Winn, Hoa [illegible]

"Acte pour venir au secours de F. et J. Harris, [illegible]"

Sur motion, le dit bill a subi sa troisième lecture et a passé.

"Acte autorisant Manuel Ronquillo et Hippolyte Rosalie [illegible] orphelin"

"Acte pour venir au secours du shérif de la paroisse St. Bernard."

Sur motion, le sénat s'est occupé des affaires de l'exécutif.

Les portes ont été ouvertes.

M. Scott, après en avoir obtenu la permission, a présenté un bill pour amender les actes relatifs au jury de police d'East Baton Rouge.

Sur motion, après dispense des règles, le dit bill a subi sa 2e et 3e lecture, et a passé.

Sur motion, le sénat s'est ajourné à demain à dix heures du matin.

ATTENDU que le bateau à vapeur Daniel O'Connell, est coulé à fond dans le port beaucoup trop chargé, avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, que les Compagnies d'Assurances sous signées ne considèrent pas à l'avenir aucun coton embarqué sur le dit bateau couvertes par leurs polices d'assurances.

Nouvelle-Orléans, le 15 février 1837

CHS. BRIGGS,
Président de la Compagnie d'As. de l'Aigle.

GEORGE W. WHITE,
Sec. de la Compagnie d'As. de l'Atlantique.

A. DUPUY,
Président de la Com. d'assurance des Négocians.

WM. G. HEWES,
Président de la Comp. d'assurance Commerciale.

JOHN K. WEST,
Président de la Compagnie d'assurance de l'Etat contre les risques du feu et de la rivière.

CHS. HARROD,
Président de la Com. du Mississipi et des Incendies.

R. O. PRITCHARD,
Président de la Comp. d'assurance de l'Océan.

L. S. MATHEWS,
Président de la Comp. d'assurance maritime de l'Ouest, et contre les incendies.

S. H. TURNER,
Président de la Comp. d'assurance de la Louisiane.

16 fev—3

Compagnie de la Bourse et Banque de la Nouvelle Orléans, le 15 fev 1837.

LE paiement de $10 par action sur la somme capitale est payable aujourd'hui, au bureau de la compagnie.

R. BRENAN, caissier.

16 fev.

AVIS—Les soussignés ont formé à dater du 13 du courant, une société sous la raison de Natus & co. Ils sont chargés de la liquidation de leur ancienne société qui existait sous la raison Natus, Durand & Co.

NATUS, BONNAFOUS.

16 fev—3

UNE Dame de moyen âge désire se placer en qualité de bonne d'enfans ou couturière, dans une famille respectable; elle a les meilleures recommandations. S'adresser à M. K., à la poste.

16 fev—3

LISTADOS.—Un bel assortiment de Listados d'Allemagne, en pièces et demi-pièces, en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co. 16 fev. 36, rue Bienville.

BEURRE de Goshen &c—200 frequins beurre de Goshen, 150 barils de bœuf de première qualité, 20,000 cigarres assortis de la Havane en débarquement, à vendre par
16 fev. QUARLES & Co. 21 rue de la Douane

A VENDRE—Une barouche presque neuve pour un ou deux chevaux, avec les harnais. S'adresser à P H COLSON, chemin du Bayou. 15 fev—

ACTE

Pour amender un acte approuvé le vingt-cinq février mil huit cent trente six, autorisant le Gouverneur à acheter des armes pour l'usage de l'Etat et pour d'autres objets.

Section 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que la première section de l'acte sus mentionné, soit amendée de manière à autoriser le Gouverneur à acheter les accoutremens nécessaires et les armes y mentionnés.

Sect. 2. Il est de plus décrété, &c., Que la neuvième section du dit acte, est et demeure amendée de manière à autoriser le Gouverneur à acheter une pièce de douze en cuivre, au lieu de celle de neuf mentionnée dans la dite section, et qu'elle soit montée sur le nouveau modèle.

Sect. 3. Il est de plus décrété &c., Que le Gouverneur est et demeure autorisé par ces présentes à tirer sur le Trésorier d'Etat de tous fonds non autrement appropriés, pour le surplus des dépenses qui pourront s'élever par l'opération du susdit amendement.

Sect. 4. Il est de plus décrété &c., Que toutes lois ou parties de lois contraires au présent acte, sont et demeurent rappelées.

Signé, ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
Signé, C. DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 15 février 1837
Signé, E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la 1ère Municipalité.

Séance du 19 décembre 1836.

Résolu, Qu'à l'avenir [illegible] permis aux charrettes [illegible] bateaux à vapeur [illegible] pour y opérer leur chargement [illegible]

Signé, PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 21 décembre 1836
Signé, D. PRIEUR, Maire.
Pour copie [illegible]
THEARD Jr. Secrétaire.

[illegible]

Résolu, Qu'à [illegible] sera [illegible] des bals masqués [illegible] sous peine d'une amende de cent piastres [illegible] contrevenant [illegible] corporation, [illegible] tout tribunal compétent.

Signé, PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 20 décembre [illegible]
Signé, D. PRIEUR, Maire.
Pour copie [illegible]
THEARD Jr. Secrétaire.

Séance du 26 décembre 1836

Résolu, Que tous [illegible]

Signé, PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 31 Décembre 1836
Signé, D. PRIEUR, Maire.
Pour copie [illegible]
THEARD, Secrétaire

[illegible] du 2 janvier 1837

[illegible]

PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 7 janvier 1837.
D. PRIEUR, Maire.
Pour copie [illegible]
THEARD Jr. Sec.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Conseil de la 3me Municipalité.

Séance du 11 Janvier 1837

Résolu que [illegible]

Signé, L. U. GAIENNIE, Recorder.
Approuvé le 13 Janvier 1837
Signé, D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme. THEARD Jr. Sec.

Séance du 4 Janvier 1837

[illegible]

Signé, L. U. GAIENNIE, Recorder.
Approuvé le 21 Janvier 1837.
Signé, D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme, THEARD Jr. Sec.

Séance du 28 Décembre 1836

[illegible]

(Signé) L. U. GAIENNIE, Recorder.
Approuvé le 31 Décembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme, THEARD Jr. Sec.

Un travail d'années réduit à quelques heures. Système d'Ecriture Anti-Angulaire.

M. BRISTOW, en présentant au public son élégant système d'écriture, ne craint pas d'affirmer qu'il l'a enseigné avec le plus grand succès, depuis plusieurs années en Angleterre, en France, au Mexique, au Pérou, dans la Bolivie, au Chili, aux Etats-Unis, au Brésil, &c. &c. [illegible] avec confiance à l'enseigner dans cette ville, et il promet que

DOUZE LEÇONS—*d'Une Heure,*

suffiront pour obtenir et posséder toujours une écriture, pure, franche et très gracieuse.

Il donne ses leçons en anglais, en français, en espagnol ou en portugais. Il ne compte pouvoir séjourner plus de deux mois dans cette ville. Son établissement est situé RUE DE CHARTRES, no 75, au premier sur la rue. Prix $25. 15 fev—1m

VENTE PUBLIQUE DE TERRAINS A APALACHICOLA.

LES soussignés, administrateurs de la compagnie pour la vente des terres d'Apalachicola, donnent avis que leur seconde vente publique de terrains propres aux constructions, situés dans la ville d'Apalachicola, aura lieu sous la direction des directeurs de la compagnie, le premier mardi de mars prochain, qui tombe le 7 dudit mois.

Ils offriront aussi en vente au même lieu et place, tous les parcelles de terre dans les limites de la concession Forbes, entre la rivière Ocklockonée et la petite rivière (excepté un morceau de terre de 1200 acres dont on a déjà disposé). Les parcelles ci-dessus mentionnées présentent une surface d'environ 12000 acres, plus ou moins.

Conditions: Un quart comptant ou sur traites approuvées, à 60 jours de terme, et la balance à 1, 2 et 3 ans, par paiemens égaux, avec intérêt, et lorsque ces paiemens auront été faits entre les mains des administrateurs, ils délivreront aux acquéreurs des titres ou règles. Des plans lithographiés seront distribués au bureau des administrateurs à New York, et au bureau des directeurs à Apalachicola.

New York, Octobre 1836.

L. McLANE,
C. A. DAVIS, } administ.
J. M. WHITE

14 fev—13

CHARBON—Charbon de Liverpool, de qualité supérieure, vendu et livré à raison de 83 par baril.
W. E. & R. MURPHY,
14 fev 132, Vieux Bassin.

Dix piastres de Récompense.

PARTIE marronne de chez la soussignée, il y a environ trois semaines, une petite négresse nommée FANNY, âgée de 14 ou 15 ans, ayant une marque noire à la joue droite. Elle [illegible] lors de son départ une robe rouge et un tablier [illegible]

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être [illegible]

Vve. TARUT.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi, 17 Février 1837.

UN DUEL

Sous le Cardinal Richelieu,

Drame en 3 actes de Mrs. Lockroy & Badon.

Suivi de

LE CHALET,

Opéra comique en 1 acte, de Ad. Adam.

On commencera à 6 heures et demie précises.

BAL

DU BATAILLON D'ARTILLERIE.

LES membres du Bataillon qui ont souscrit au bal qui doit avoir lieu le 25 courant, à la salle de M. Davis, sont requis de venir prendre leurs billets chez le capitaine G. Bruslé ou chez le lieut. Louis A. Barbarin. Ceux des membres qui n'ont pas encore souscrit y trouveront des listres ouvertes.

Par ordre du comité,

17 fev A. SCHREIBER, Adj. major.

BAL

DES GARDES D'ORLEANS.

GARDES D'ORLEANS, attention—Vous êtes prévenus que c'est aujourd'hui le dernier jour que s'assemble le comité d'admission pour le bal qui doit avoir lieu le 18 du courant.

17 fev

ATTENTION TIRAILLEURS.

LA compagnie se réunira en bourgeois Dimanche, le 19 du courant, à 10 heures du matin, au rendez-vous ordinaire. La plus grande ponctualité est requise à tous ses membres.

Par ordre du capitaine,

17 fev M. ROUDEZ, sergt maj.

Compania de Cazadores de Orleans.

ATENCION!

LA compañía se reunirá el lunes 20 del corriente, a las 6 en punto de la noche, para elegir todas las plazas vacantes, y tratar de asuntos que interesan al cuerpo. La reunion en casa del honorario Honoré Courcelle, San Felipe, entre Conde y Levée. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad.

De orden del capitán,

17 fev F. A. GARCIA sarg. segundo.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 15 fev. 1837.

LES personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs de cette institution pour la présente année, savoir:

PAR L'ETAT.

MM. J. Dorre, A. Lavergne,
V. Pitot, J. S. Armant,
W. Duplessis, Wm. M. Queen,

PAR LES ACTIONNAIRES.

E. J. Forstall, P. J. Tricou,
J. A. Merle, L. G. Hagsberg,
P. A. Delachaise, B. Marigny,

[illegible] M. E. J. Forstall a été [illegible] président.

17 fev J. B. PERRAULT, Caissier.

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.

Nouvelle Orléans, 16 février 1837

A L'ELECTION [illegible] actionnaires [illegible] les personnes [illegible] directeurs pour [illegible]

Messrs. John H. Holland, Victor Burthe,
[illegible], [illegible]
[illegible] Heeren, A. W. Pichot
J. H. Pampart, [illegible] Frey,
J. J. Mercier, [illegible]
H. Vincent, [illegible] Maurouail

[illegible]

17 fev GUSTAVE H. WEISSE, secrétaire

Compagnie d'Assurance de l'Union.

Nouvelle Orléans, 16 février 1837.

A UNE assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union, qui eut lieu hier, [illegible] directeurs pour [illegible]

J. [illegible], Geo. [illegible]
John [illegible], [illegible]
A. Durand, S. D. Dixon,
T. [illegible], Thos. Banks.
[illegible] Berry

[illegible] Directeurs [illegible] Mr [illegible]

17 fev Par ordre de [illegible]

Compagnie du Chemin de Fer de la Mobile et de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné [illegible] la Législature de l'Alabama, passé [illegible] [illegible]

17 fev Henry Coiron

AVIS [illegible]

17 fev J. MATERRE

L [illegible] navire [illegible]

17 fev C. POITTEVIN

ON desire louer 6 hommes pour cultiver la terre [illegible] S'adresser rue du Commerce, no 84. 17 fev—3

A LOUER Une bonne domestique pour [illegible] S'adresser rue St. Pierre, No 7. 17 fev—3

150 de Récompense.

[illegible]

17 fev S. BLOSSMAN

[illegible]

17 fev Jque. CHARBONNET, Sheriff.

CHARBON du cannel de Liverpool, par le navire Mobile, capitaine Johnson, 30 tonnes à vendre, en quantité convenable aux acheteurs, nous pas moins de cinq barils, au secours d'Orléans $3 50 le baril, s'adresser à Messrs. Herman et Briggs, rue du canal, ou sur la levée près le marché aux légumes. Le public est prévenu que c'est la dernière importation de charbon anglais cette hiver. 17 fev—4

PAPIERS—51 rames de papier à imprimer, 30 do papier d'enveloppe rouge, en magasin à vendre par FRANKLIN & AMES,
17 fev—3 Rue du Camp No 45.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, en débarquement du navire Lafayette:
24 futailles de 30 gallons Cerises à l'Eau de vie;
100 paniers Champagne, marque de l'Etoile;
25 demi-pipes vieille Eau de Vie de Cognac, de Dupuy;
Vin en barriques et en caisses; Eau de vie de Champagne en dame-jeannes; Liqueurs de toute espèce.

A. LACOUTURE,
Rue de la Vieille Levée, au Blue Store, vis-à-vis Mrs Peters & Millard. 17 fev—15

LE soussigné prévient le public et ses amis en général qu'il vient d'ouvrir un nouveau magasin de comestibles rue Royale No 137, et offre à vendre les articles suivants,
Fruits à l'eau de vie,
Fruits au sirop,
Liqueurs superfines,
Saucissons assortis,
Saucissons de Lyon,
Sardines à l'huile,
Framboises,
Champagne,
Eau de fleur d'orange,
Moutarde de Maille,
Gurgoulet,
Absynthe,
Huile d'olive,
do do pour lampe,
Madère,
Genièvre de Hollande,
Et un assortiment général de grocerie.

17 fev—6 3m A. CHAZOTTE.

CIRE JAUNE—Environ 2000, reçu dernièrement, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY,
17 fev 17, rue Poydras.

BOUTEILLES DE PORTER—61 paniers en bon état; débarquant du navire Mobile, à vendre par
H. C. CAMMACK & Co,
17 fev 65, rue Gravier.

FARINE—100 barils Farine de première qualité, par le Rodolphe, à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY,
17 fev 19, rue Poydras.

SACS DE PITRE—60,000 sacs de pitre de grandeurs assorties, en débarquement à vendre par
FROST & Co.
17 fev No 8 rue de la Douane.

RAISINS—500 caisses, et demi caisses, de raisins
100 1/4 barils de vin doux de malaga,
20 caisses blanc de baleine,
15 barils d'huile de spermaceti, en débarquement à vendre par ROBERT H. WHITE.
17 fev Rue des Graviers No 34.

MARCHANDISES SECHES—Calico de plusieurs, français et Anglais,
Satin Blanc,
Bombazine noire,
Coutil français et toile brune d'Hollande,
Garnitures, batistes et basin,
Tablier en gingans, et en débarquement du navire le Mississipi à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
17 fev rue de Chartres No 19.

HUILE de lin—15 barils à vendre par
11 fev EASTMAN & BROTHERS.

AVIS—Les commissaires dont les noms suivent ayant été nommés pour le bal des pères de famille, sont priés de se réunir vendredi 17 de ce mois, à 6 heures du soir, dans la salle d'Orléans.

Messrs. R O Pritchard, P A Rost,
A Longer, O G De Armas,
J Pilié, R Layton,
F Frey, A Desmare,
J Nicholson, S J Peters,
S High, E Cozet.

Comités Divers.

Comité de Décoration—J Pilié, R Layton.
Comité d'Arrangement—P A Rost, S J Peters, O G De Armas, R O Pritchard, S High, A Longer, F Frey, A Desmare, J Nicholson, E Cozet.
Comité d'Invitation—A Longer, R O Pritchard, O G De Armas, P A Rost, R Layton, F Frey, J Nicholson, Jh Pilié, E Cozet, S High, A Desmare, S J Peters.
Comité pour les billets—J Pilié, E Bertus.

AVIS.—Les souscripteurs au bal des pères de famille sont invités à remettre à M. E. Bermo, avant vendredi 17 du présent, la liste de leur famille et des personnes qu'ils désirent faire inviter.

Par ordre du comité d'invitation.

13 fev

DERNIERE SEMAINE.

LE SPECTACLE MAELZEL, de l'Automate joueur d'échecs; L'automate trompette et le Melodium, &c., aura lieu tous les soirs, les dimanches exceptés, à l'encoignure des rues du Camp et Poydras, l'entrée par la rue Poydras.

On commencera à 7 1/2 heures précises.

Prix d'entrée—$1; les enfans, moitié prix

13 fev—8

☞ Le brick Plymouth capitaine Robbins de Boston est en déchargement aux dessous de la presse à coton d'en bas les consignataires sont priés de veiller à la réception de leurs marchandises.

16 fev L. H. GALE,
rue de la Commune No 93

☞ Les consignataires de la Barque Marine, sont priés de veiller à la réception de leurs marchandises le navire décharge vis-à-vis le poteau No 51. 16 fev.

☞ Le navire Moro Castle, capitaine Smith de la Havane en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes. Les consignataires sont particulièrement priés de veiller à la réception de leurs marchandises.

16 fev L. H. GALE

☞ Le capitaine ni le consignataire du navire anglais PARKFIELD, ne seront pas responsables des dettes contractées par l'équipage dudit navire.

16 fev JAMES GRIMSHAW

☞ Le navire CHARLES, capitaine Thomas de Londres, est en déchargement vis-à-vis le chemin à coulisse, les consignataires sont priés de retirer leurs permis et de veiller à la réception de leurs marchandises. 16 fev

☞ Les consignataires des marchandises du navire anglais le PARKFIELD, de Liverpool, sont priés de retirer leurs permis, et recevoir leurs marchandises vis-à-vis le chemin à coulisse.

16 fev JAMES GRIMSHAW

BATEAUX A VAPEUR—Portant la malle. Le soussigné agent du bureau des postes a recommencé le transport de la malle des Etats Unis, à bord des bateaux à vapeur régulièrement 3 fois par semaines à Louisville, Ky. et les intermédiaires sur la rivière, aussi 3 fois par semaine par bateaux à vapeur à St. Louis.

Les capitaines de bateaux qui désirent porter la malle, sont priés de s'adresser au soussigné à la poste.

GEO. C. KRING.

Agent pour la malle de Louisville, St. Louis et la N O

16 fev—1m

POUR LOUISVILLE—Le nouveau bateau à vapeur St. PETERS, capitaine Lockwood ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira positivement jeudi prochain 16 du courant à 4 heures de l'après midi.

Pour la balance de son fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adr. à bord ou à

GRIVOT & PAIGE,
11 fev 12 Poydras.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire MORO CASTLE, cap. Smith, partira sous peu. S'adresser pour passage seulement, à

L. H. GALE,
17 fev 93, rue de la Commune.

POUR NEW YORK—Nouvelle ligne—Devant partir samedi, 18 Février—Le navire SARATOGA, capitaine Hathaway, portant [illegible] 51 balles de coton, ou passage, à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à

FRANKLIN & AMES,
17 fev—2 55, rue du Camp

POUR TAMPICO—Le brick de première classe KINGLEADER, doublé et cheville en cuivre, capitaine Gustav Schroeder, partira sous peu, ayant les trois quarts de sa cargaison engagés, pour la balance et passage à bord près [illegible] coton d'en bas ou

17 fev—2 ANT. GUTIERREZ 12 V Levée.

POUR MATAGORDA Texas—La goëlette HENRY, capitaine Grime, partira positivement [illegible] mardi prochain, sans faute pour le susdit port, il peut se charger de 150 barils. S'adresser pour le fret ou passage, à bord, au dessous de la Presse à Coton d'en haut, ou à

TOBY & BROTHER,
17 fev rue du Camp, No. 35

POUR LIVERPOOL—Le navire LEVANT, cap. Bartlett, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, [illegible] pour le port ci-dessus—Pour fret de 2 ou 3 cents balles de coton, [illegible] s'adresser à KOHN, DARON & Co.
16 fev rue Bienville

Pour Liverpool—Le beau navire de 1re classe CANDIAN, fin voilier, tirant peu d'eau, capitaine Webb, désire 150 balles pour compléter son chargement. S'adresser pour fret ou passage à

BAILEY & ABBOTT,
14 fev 14, rue Bienville

Pour Richmond—Le beau brick ORION, capitaine Card, partira sous peu de jours. S'adresser pour fret ou passage à

ROBINSON & co. 45 rue du Camp

POUR BOSTON.

Le beau navire fin voilier **Providence**, cap. Pruce, partira sous peu, s'adresser pour passage seulement à

L. H. GALE,
16 fev 93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.—Le trois-mâts espagnol CARMEN, capitaine Pagès, ayant les trois quarts de son chargement engagé, partira sous peu pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à

16 fev J. PRATS et Cie

POUR LE HAVRE.

Le navire de 1ère classe, fin voilier **MOZART**, cap. A. Welsh, sera expédié de suite pour le port ci-dessus, pour fret ou passage s'adresser à

7 fev L. MILLAUDON & Co.

POUR LIVERPOOL—Le nouveau navire A LE TAGUS capitaine Pratt partira sous peu il désire la charge de 200 balles de coton pour compléter son chargement, s'adresser pour fret ou passage à

JAMES GRIMSHAW,
rue du Canal No 63

POUR BALTIMORE—Premier navire Le brick fin voilier AL L'ARGO doublé et chevillé, capitaine Hollings désire la charge de 50 barriques [illegible] pour compléter son chargement, partira de suite, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue [illegible] ou

BOSKINS & WILCOCKS,
15 fev No 15 rue du Camp.

POUR BRAZORIA TEXAS—La goëlette JULIUS CŒSAR, packet régulier capitaine A. Moore ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu, s'adresser pour fret ou passage à bord vis-à-vis la presse à coton d'en bas ou à

JAMES REED & Co.
55 fev rue Royale No 35

POUR TAMPICO—La goëlette BONITA, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira cette semaine. S'adresser pour passage à

J ROBERT & Co.
15 fev 47, rue Bienville

POUR GLASCOW.

Le superbe et fin voilier brick **Canonicus** cap. Regley, partira immédiatement pour le port ci-dessus, pour passage seulement s'adresser à

L H GALE,
15 fev 93, rue de la Douane.

POUR SAVAANNAH—La nouvelle goëlette **Marion** fin voilière ayant les 3 quarts de sa cargaison engagée, partira de suite pour le port ci dessus S'adresser pour le fret ou passage à

L. D. O. WOOD,
7 fev. 28 rue Poydras.

POUR BOSTON—Passage seulement—Le superbe brick fin voilier **Rapid**, capitaine L. Crew, partira incessamment.

Pour passage seulement s'adresser à

L. H GALE
7 fev. 93 rue de la Commune.

POUR CHARLESTON—Le brick de première classe HIRAM, capitaine Bacon, ayant les trois quarts de sa cargaison à bord, partira positivement le 18 du courant. Pour la balance du fret et le passage s'adresser à

7 fev BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

A LOUER OU A FRETER

Le beau brick **Canonicus**, doublé et chevillé, très fin voilier, portant 750 balles de coton, est prêt à recevoir son chargement pour l'Europe, s'adresser pour les conditions à

L. H GALE,
10 fev 93, rue de la Commune.

Le Président et directeurs de la Compagnie de Fulton vs James T. Wright & autres.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de district pour le premier district judiciaire de l'état de la Louisiane, à moi adressé, il sera vendu le lundi, 20 février courant, à une heure de relevée, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville,

Le bateau à vapeur Baltic, sa machine, son ameublement, &c. sequestrés dans cette affaire.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, la balance payable à quatre et huit mois de terme ou obligations de l'acheteur avec bonne et valable caution.

17 fev—3 FRED. BUISSON, sherif.

A VENDRE—La goëlette MEXICO, doublée et chevillée en cuivre de la contenance de 900 barils et tirant peu d'eau. S'adresser à bord vis-à-vis la rue Toulouse ou à JOHN CROSBY,
16 fev 38, rue du Camp.

LISTADOES—Petit gingo bleu en demi pièces; aussi du rouge et bleu plus large en pièces entières en débarquement du navire l'Elizabeth, d'Hambourg, à vendre par HUGO C GILDEMEESTER.
15 fev 54, rue Bienville.

EN MAGASIN—Platillas, royales crea à la moitié, estopillas unis, rouge-sang arabia, platillas, vases, toiles de Bielefeld, coutils et batiste français, &c.
16 fev HUGO C GILDEMEESTER.

LES soussignés ont en magasin, et offrent à vendre les marchandises suivantes:
100 balles de toile grise des manufactures de Lawrence et Jackson, pour drap,
5 caisses de toiles imprimées très belles pour le marché du Mexique,
6 malles de mouchoirs de Rentapolam,
100 sacs de piment de la Jamaïque,
200 barils eau de vie française,
100 barillets beurre de Glades Dairy,
100 barils bœuf de Boston,
150 sacs en pitre de 2 1-2 à 3 boisseaux chaque.
200 rouleaux de cordage,
500 caisses blanc de baleine 1re qualité,
41 paquets de cercles en fer assortis.
W. G. HEWES & Co,
16 fev Rue Poydras, No. 34.

LETTRES DE CHANGES sur Londres et New York à vendre par JAMES GRIMSHAW.
15 fev

AVIS—Le capitaine F. C. Duntze a l'honneur de prévenir les capitaines et assureurs qu'il a fait un PLAN des Iles des Tortugas à grand point; ce n'est qu'après plusieurs voyages fait à en allant à la Havane qu'il a réussi à le finir ayant eu le soin de sonder partout à l'entrer des Iles et dans chaque passe. Ayant avec lui un bon chronomètre anglais, avec lequel il a trouvé le Phare par 83 ° 3' de longitude ouest. Le dit plan se trouvera chez G. Bruslé frères.
8 fev

VENTES

PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

☞ Pour les autres avis voyez la 4me. page.

SUCCESSION DE SEL—Vente par le Régistre des Testamens—Mardi le premier jour de mois de mars 1837, à dix heures du matin, à la maison dernièrement occupée par le défunt, dans la rue de l'Esplanade, côté nord-est, entre les rues Bourbon et Dauphine; en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le dit ordre en date du sixième jour du mois de février mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu François Sel, les effets mobiliers dépendant de la succession, consistant en argenterie, meubles meublans &c.

Conditions de la vente—Comptant.

17 fev W. F. C. DUPLESSIS.
Reg. des Test.

SUCCESSION de L'HOMMEDIEU—Vente par le Régistre des Testamens—Le Mercredi vingt deuxième jour du mois de mars mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 9 Février mil huit cent trente sept, j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de Charles W. L'Hommedieu, décédé, et aussi pour compte de la succession de Amos Bason, qui consent à la vente de tout la propriété ci après décrite.

Un certain Lot de Terre et améliorations, situé sur la batture, en face du faubourg Ste. Marie, ayant cinquante trois, mesurant vingt et un pieds huit pouces de face à la rue Delord, sur cinquante huit pieds un pouce de profondeur, le tout mesure américaine, d'après le plan fait par le voyer de la ville, en mai 1836, et annexé à un acte au bureau de C. Pollock, notaire public, daté du troisième jour du mois de mai mil huit cent vingt huit, la moitié indivise duquel lot de terre appartient à Amos Bason, par acte au rapport de J. B. Marks, notaire public, en date du seizième jour du mois de mai mil huit cent trente six.

Conditions de la vente: L'acheteur assurera le paiement de la somme de deux mille cinq cents piastres dû le quatrième jour du mois de mai mil huit cent trente sept, et la balance à 6 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

N. B. L'acte de vente se passera pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
17 fev

COUR DES PREUVES—Attendu que Samson Blossman a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Norris décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
17 fev Reg des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Samson Blossman a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Doyl décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
17 fev Reg. des Test.

Ventes à l'Encan.

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Samedi 18 courant, à midi à la Bourse Hewlett.

Chyna, négresse âgée d'environ 24 ans, blanchisseuse, repasseuse, couturière, pâtissière, excellent domestique de maison et bon sujet, garantie des vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'elle a eu de rangée une fois [illegible]

Conditions. Moitié comptant et moitié à 6 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque [illegible]

16 fev

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi, 18 février, à midi à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis

William Jackson, nègre, âgé d'environ 30 ans, pour 15 mois [illegible], garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions. 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant W Boswell, notaire, aux frais de l'acquéreur. 16 fev

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, Vendredi, 17 courant, à 11 heures précises du matin, à la presse à vapeur à coton au bas de la ville, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra,

750 balles de coton avariées à bord du navire K. Jackson, cap. Peabody, expédié de ce port pour celui de Liverpool et rentré en détresse.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 15 fev

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le Samedi, 18 courant, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis

Un terrain situé rue de la vieille levée, entre Esplanade et Quartier, attenant au bureau de la Banque des Citoyens, mesurant d'après le plan dressé par A. ou d'Hémécourt, le 15 Janvier 1831, 32 pieds 9 pouces de face à la rue de la vieille levée, 47 pieds 10 pouces sur la ligne du fond, sur 94 pieds 4 pouces de profondeur; ensemble les bâtisses qui y trouvent.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, portant intérêt à raison de 7 pour cent l'an, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs. 14 fev

PAR DOMINGON & BARNETT.

IL sera vendu Mardi 21 du courant, à la Bourse de l'Arcade.

124 lots de terre, faisant la continuation du faubourg Jackson, et bien connu comme la terre de F Huet, situés au côté sud de la Métairie.

Ces lots de terre sont très élevés et propres à être cultivés en jardins [illegible] [illegible]

Conditions: 10 pour cent, argent comptant, 10 pour cent à 6 mois, et la balance 1, 2, 3 et 4 ans en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les actes de vente pardevant J. [illegible] aux frais des acquéreurs [illegible] en possession.

Les 10 pour cent argent comptant devant être déposés dans les mains du notaire dans les 48 heures après l'adjudication, sous peine de rendre la vente nulle. La vente sans réserve. 11 fev—9

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans le 25 janvier 1837.

LA Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, le dimanche, 26 février, à dix heures précises du matin, pour une revue d'inspection et pour célébrer l'anniversaire du 22 février.

Une distribution de cartouches et de gargousses sera faite sur la Place d'Armes.

Les commandans des compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.

Chaque commandant de compagnie devra au moins une heure avant la revue envoyer un détachement sur la Place pour former la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre. Par ordre du brigadier général

J. B. PLAUCHE,
commandant la légion,
31 jan D. AUGUSTIN, aide-de-camp

UN Picaillon de Récompense—S'est absenté de chez moi, l'apprenti nommé MAZELLI MILAN; comme il est engagé pour quatre ans, je donne notice à quiconque l'emploierait, que mon intention est de le poursuivre conformément à la loi.

15 fev—3 J. WOLF.

GUILLAUME KNAPS, sellier carossier, a l'honneur d'avertir ses amis et le public qu'il a transporté son magasin dans la rue de Chartres No. 177 entre St Pierre et Toulouse, où il continuera comme par le passé à fournir et à fabriquer tous les objets concernant son état, il fera toutes les réparations nécessaires aux voitures, et en outre tout ce qui concerne les fournitures militaires dans le dernier goût. 10 fev—6

A VENDRE, à bord du navire Bolivar, du Havre 6000 sangsues. S'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue du Quartier. 10 fev—5

A VENDRE—DEUX CHARRETTES attelées par deux beaux mulets bien connus; les charrettes sont presque neuve. Aussi, un Cheval de selle. S'adresser au soussigné, rue Tchoupitoulas, entre Delor et Louisa.

13 fev—10 RIVIERE père

AVIS—Les souscripteurs aux propositions faites pour l'érection d'une nouvelle ville, sur le côté Est de la Baie de la Mobile, qui ne se sont point conformés aux conditions de la souscription que leur prescrit le temps et la manière des paiemens, sont et de meurent notifiés qu'à moins que le terme dû sur leurs actions respectives ne soit payé d'ici au 25 du courant et le reste endossé à la satisfaction de la compagnie, leurs actions dans cette corporation seront confisquées et leurs souscriptions seront rayées.

Ville de l'Alabama le 7 février 1837.

WM. BAYARD,
L. MILLAUDON,
Commissaires

S'adresser à L. MILLAUDON, 17, rue Royale.
13 fev—6

LES personnes qui désirent acheter des boucauds et barils vides pour mélasse peuvent s'en procurer en s'adressant au no 8, rue St. Louis, vis-à-vis de Carrière & Bordozat. 8 fev—5

PIANO—Un superbe piano fait à Londres, de six octaves et demi, en bois de rose et à bibliothèque, garanti d'être un instrument supérieur, et d'un très beau ton. Pour les conditions s'adresser à

JACOB LEVY,
13 fev—8 Rue des Magasins vis-à-vis l'Arcade

BŒUF—19 barils de bœuf prime qui sont à bord d'un bateau prêt à embarquer. S'adresser à
9 fev TOBY & BROTHERS, 35 rue Camp

MELASSE A VENDRE—200 tierçons, 800 barils et 15 balles de mousse, s'adresser rue des Magasins No 166.
14 fev—3 B. & J. SMITH.

GRAINES de coton—300 sacs graines de coton du Petit Golfe, de première qualité, à vendre par
PEYROUX, ARCUEIL & Co.
10 fev—1m 13 rue Toulouse.

A VENDRE à bon marché, une quantité de portefeuilles, de bureau de voyage, livres de banque et portefeuilles, s'adresser entre 10 heures et 4 heures à
EASTMAN & BROTHERS,
10 fev—3 30, nouvelle levée.

BISCUITS au beurre et biscuits de bord à vendre par R F NICHOLS,
16 fev encoignure Camp et Natchez.

PIMENTS—100 sacs de piments de la Jamaïque en magasin à vendre par
Wm. G HEWES & Co.
16 fev 34, rue Poydras.

DRAPS de Lowell—10 caisses de draps reçu par le brick Plymouth à vendre par
Wm. G HEWES & Co,
15 fev 34, rue Poydras.

BOTTES, souliers et brodequins—110 caisses en débarquement des navires Gibraltar et Ohio, contenant un grand assortiment propre au temps présent et à la saison prochaine à vendre par
FROST & Co,
10 fev 8, rue de la Douane.

MESSRS. H. F. DEBLIEUX & J. F. PEPIN, ont formé une association pour la pratique des lois, dans la paroisse d'Orléans et les autres paroisses de l'Etat.

Mr. J. F. Pepin a changé son bureau de la rue Condé au passage de la Bourse, entre les rues Conti et St. Louis. 30 jan—1m

Ventes à l'Encan.

PAR J. LEVY.

AUJOURD'HUI—Vente à terme sans réserve—Chapeaux, souliers, marchandises sèches, liqueurs, mouchoirs, tables à jeu, habillemens, meubles, &c. Aussi, un lot de bouilloires en fer, fabrique anglaise; 100 rames de papier à lettres. La vente commencera à 11 heures, vis-à-vis l'Arcade de Banks.

17 fev—1

PAR JONAS ROBESON & Co.

IL sera vendu samedi prochain, à 7 heures, une collection complète de gravures et portraits peints à l'huile, à l'atelier de J Lowes, no 76, rue de Chartres au premier, où l'on peut les examiner avant la vente.

17 fev

PAR J M BACH.

IL sera vendu samedi, 18 février, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et de Chartres,

L'esclave OZY, âgé d'environ 23 ans; il y a 7 ans qu'il est en cooper; il est assez bon ingénieur et excellent domestique entièrement garanti.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés par quelqu'un de la ville à satisfaction. 17 fev

PAR JOHN M BACH.

IL sera vendu vendredi 24 février, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues St Louis et de Chartres.

250 Actions de la Banque des Citoyens.

Conditions—comptant. 17 fev

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu samedi, 18 du courant, à midi, à son magasin d'encan, pour compte de qui il appartiendra, 60 charrues [illegible] à son magasin d'encan depuis à peu près un mois et dont le propriétaire est inconnu. 17 fev

PAR JACOB LEVY
Voiture à l'Encan.

SAMEDI prochain 18 de février, il sera vendu vis-à-vis de son magasin d'encan, en face de l'arcade à midi, pour le compte du manufacturier.

SANS RESERVE.

Une barouche, garnie en drap,
Une barouche de seconde main
Deux wagons à 4 places,
Un dit à deux places

AUSSI, un lot de meubles, groceries etc. 17 fev

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, 18 du courant, le jeune nègre William, âgé d'environ 11 ans, créole de cette ville, très actif, intelligent, et domestique utile, il a été élevé par une bonne famille, et sert bien à table ou tout autre service dans la maison. Son maître désire s'en défaire parcequ'il a peu d'emploi pour lui. Les personnes désirant acheter un bon et jeune domestique doivent se rendre à la vente.

Conditions: comptant.

Aussi, dans le même lieu et en même temps, plusieurs autres esclaves de valeur. 17 fev

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, le 18 du courant, à midi à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Saint Louis et Chartres,

Un lot de terre situé dans le faub. Franklin, dans l'îlet entouré des rues Morales, Marigny, Mandeville et Bons Enfans. Ce lot est de 28 pieds 2 pouces de face sur la rue Mandeville, et 120 pieds de profondeur avec toutes les bâtisses qui sont dessus, consistant d'une maison neuve, de 21 pieds de face, sur 32 pieds de profondeur, avec deux appartemens, deux cheminées en doubles brique, avec galerie et balustrade, une bonne cuisine de 10 pieds de face, sur 20 pieds de profondeur, avec cheminée en brique, cour, et autres, puits &c. Le tout est bien entouré et les bâtisses sont toutes achevées.

Conditions: Un cinquième comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.

L'acte de vente pardevant Mr. T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Propriété de valeur sur le canal Carondelet.

IL sera vendu mercredi prochain 22 du courant, à la Bourse, aux coins des rues Chartres et St. Louis, à midi.

NEUF TERRAINS DE VALEUR,

situés sur le canal Carondelet et la rue St Pierre dont 5 sont face au canal et les 4 autres qui correspondent avec ceux du canal, sur la rue St. Pierre: ces terrains sont immédiatement après les propriétés des messieurs Gabriel Montamat et Viavant qui sont habités. La valeur qu'a acquis les terrains dans le faubourg Tremé, les améliorations qui ont été faites et qui sont à la veille de se faire, comme le chemin projeté du la branche du railroad de Nashville qui doit joindre celui de la Terre aux Bœufs, et qui passera sur ces terrains ou aux environs; la belle position de ces terrains fesant face à un chemin ferré en coquilles, sur lequel passe constamment du monde soit à cheval ou en voitures, allant au lac, et étant à une petite distance du bassin, et étant par sa proximité propre pour un chantier de bois de construction et à brûler et pour les briques et sable, et enfin pour le commerce de facilité, largissement du canal, &c. sont de grands avantages, le tout d'après le plan qui sera exposé à la bourse avant la vente.

Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente en l'étude de M. W. Y. Lewis, notaire aux frais des acquéreurs. 17 fev

PAR H. J. DOMINGON.

Propriétés de valeur dans la ville de Lafayette à vendre sans réserve.

VENDREDI 24 février prochain, il sera vendu à l'Arcade de Banks, à midi précis

34 superbes terrains situés dans la ville de Lafayette compris dans les îlets no 14, entre les rues Jackson, Joséphine, St André & Laurent et Carrol, lesdits terrains ont plus de 30 pieds de face et au dessus de 120 pieds de profondeur. La terre en est élevée et à une petite distance du chemin à coulisse de Carrollton, dans une partie de la ville qui augmente journellement de valeur.

Lesdits terrains seront vendus séparément d'après le plan fait par M. G Surgy, et actuellement déposé à l'Arcade de Banks

Conditions. Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et que les billets ne sont pas payés à l'échéance respective, ils seront passibles de un intérêt de 10 pour cent l'an, sans pour cela avoir le droit de prolonger. Le comptant devra être versé entre les mains du notaire dans les vingt-quatre heures après l'adjudication; à défaut, les ventes seront considérés comme nulles.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs chez L. T. Caire, notaire.

Aussi, cette belle propriété connue sous le nom de Triangle, dans la ville de Lafayette et touchant à la ligne qui la sépare de la ville de la Nouvelle Orléans.

Cette propriété est divisée en 13 terrains, compris entre les rues des Noyers, Vieille et Nouvelle Levée et aussi de 12 terrains sur la batture.

Les 25 terrains seront vendus séparément et d'après le plan fait par M. G Surgy, arpenteur et actuellement déposé à l'Arcade de Banks.

Conditions. Un quart comptant et la balance divisée en portions égales à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque et les billets qui ne sont pas duement payés à l'échéance, ils seront reversibles d'un intérêt de 10 pour cent l'an jusqu'au paiement final, sans pour cela avoir le droit de le retarder. Le comptant payé dans le délai comme il est dit dans l'avis ci-dessus et les actes aux frais de l'acquéreur, aussi chez L. T. Caire. 17 fev—7

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, jeudi 23 février, à midi, à la Bourse encoignure des rues St. Louis et de Chartres.

14 lots de terre dans le faubourg Pontchartrain, situés sur la grande route St. Jean à la jonction de la rue de l'Esplanade, ces lots sont de 30 pieds de face mesure française, sur la grande route, un lot ayant 53 pieds sur la ligne le plus près de la rivière par 27 pieds de face sur la rue de l'Esplanade, et environ 103 pieds sur la ligne qui divise le lot no 2 qui a peu près 25 pieds de face sur la rue de l'Esplanade environ 10 pieds sur l'arrière et environ 114 pieds sur la ligne partageant le lot no 3, le lot no 3 a sur la ligne environ 30 pieds sur 114 pieds 3 pouces sur la ligne divisant le lot no 4 et alors chaque lot avançant augmente de 3 pouces en profondeur de plus que celui qui est avant lui comme sur le plan exposé à la Bourse.

Conditions 1/4 comptant, le reste à 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

AUSSI.

4 lots de terre à Milneburg, tous sur terrain élevé, situés à l'embouchure du bayou St Jean au lac Pontchartrain, chaque lot étant de 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur (mesure française) tous dans le lot entouré par les rues Madison, New York, Hamburg, et Francfort, le no 2 forme l'encoignure des rues Francfort et Madison ayant 30 pieds de face sur Francfort par 120 pieds de face et de profondeur sur la rue Madison, no 3 fait face sur Madison entre les rues Francfort et New York et se joignant à l'arrière du lot no 1 et no 2, le no 4 joint le no 3, comme sur le plan à la Bourse.

Conditions: l'acquéreur assurera une hypothèque pour $346 66/00 maintenant dues, avec intérêt de 10 pour cent jusqu'au paiement, la moitié de cette somme au 16 mai 1831, et l'autre moitié au 16 mai 1831, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèques, les lots ci-dessus seront vendus ensemble. Les actes de vente pardevant M. Jules Mossy notaire public aux frais de l'acheteur. 17 fev

PAR H. J. DOMINGON.

Propriété de grande valeur à vendre sans réserve.

IL sera vendu positivement samedi 25 février prochain à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis à midi précis.

45 beau terrains formant les deux îlets 53 et 54 dans le nouveau faubourg Marigny lesquels sont compris dans les rues des Français de l'Union, Prosper, et Joséphine, à deux îlets du Grand Road Pontchartrain, les dits terrains ont 30 pieds sur 120 (mesure française) et seront vendus séparément conformément au plan fait par M. G Surgy actuellement déposé à la Bourse.

Les conditions 1/5 comptant et la balance à 1, 2, 3, et 4 ans en billets endossés à satisfaction avec intérêt de 6 pour cent l'an, et hypothèque et les billets ne sont pas payés à l'échéance ils seront reversibles d'un intérêt de 10 pour cent l'an, jusqu'au final paiement sans pour cela avoir le droit de prolonger, le comptant devra être versé entre les mains du notaire dans les 24 heures après l'adjudication à défaut les ventes seront considerées comme nulles.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs chez L. T. Caire notaire

Desoite et aux mêmes conditions que dessus trois îlets dans la ville de McDonogh, rive droite du fleuve désignés sous les numéros 54, 65 et 72, chaque îlet sera vendu séparément. 17 fev—8

PAR H. DOMINGON & P. E. TRICOU.

IL sera vendu le mercredi, 22 février, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis.

2500 Terrains environ situés au faubourg Washington, d'après un plan dressé par J. Journot, et qui sera exposé quelques jours avant la vente.

La position avantageuse des terrains ci-dessus, ainsi que l'exécution prochaine du railroad et du Canal assurant à cette partie de la ville un accroissement qui ne peut manquer de produire une hausse considérable dans la valeur des terres. Ces considérations doivent engager les spéculateurs à profiter de cette occasion de faire des achats qui devront leur présenter par la suite d'immenses résultats.

Cette vente devant être de nombreux intérêts, elle sera faite sans réserve, afin de laisser aux acquéreurs une chance favorable de spéculer, on vendra par îlet.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à l'échéance portera un intérêt de 10 pour cent l'an, sans que les parties audit billet puissent se prévaloir de cette clause pour en différer le paiement. Si dans les vingt jours qui suivront la vente, les actes ne sont pas signés, les vendeurs se réservent le droit de faire vendre à la folle enchère des personnes en retard sans qu'il soit nécessaire de les mettre en demeure ou de considérer l'adjudication nulle.

Les actes de vente seront passés chez A. Mazureau, notaires, aux frais des acquéreurs ainsi que la mise en possession. 15 fev—7

WHISKEY de Monongahela—150 barils en magasin à vendre par
GALLWEY & BOUDOUSQUIE,
14 fev 31 rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—Environ 10m beaux cigares venant d'arriver à vendre par
SLOAN & BROTHERS
16 fev 25, nouvelle levée.

LE soussigné devant partir pour France, offre à vendre sa maison et dépendances, rues Tchoupitoulas et Religieuses, No 243. Pour les conditions s'adresser à son domicile. Il invite les personnes qui lui doivent et de vouloir bien acquitter leurs comptes d'ici au mois de mars prochain, et ceux qui ont à réclamer de présenter leurs comptes.

13 fev—8 NICOLAS ALEXANDRE.

SABLE—300 barils sable blanc; 300 do jaune, à vendre en gros à des conditions avantageuses par
14 fev W E & R MURPHY, 132, Vieux Bassin.